

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles
Date de publication: SHAB, KABVS 05.09.2025
Visible par le public jusqu'au: 05.09.2030
Numéro de publication: KK08-0000001032

Entité de publication
Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères forcée d'immeubles Jean-Daniel GENOUD, succession répudiée

Débiteurs:

Jean-Daniel GENOUD
Date de naissance: 15.02.1957
Date de décès: 08.04.2024
Dernier domicile connu:
Rue du Simplon 25
3960 Sierre

Objets vendus aux enchères:

Commune d'Anniviers secteur Ayer
Parcelle No. 1303 de 4287 M2, soit grange écurie de 20 M2, surface boisée de 2731 M2
et pâturage boisé de 1536 M2 (zone soumise à LDFR), nom local Les Effinecs-Ayer.
Estimation de l'office : CHF 2'000.00

Vente aux enchères

Le 09.10.2025 à 14:00 heure, Salle des ventes à l'office des poursuites de Sierre, Av. du
Rothorn 2, 3960 Sierre

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le plan de situation seront à
la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'Office des faillites du Valais central,
sur rendez-vous préalable, dès le 25 septembre 2025.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles
par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles
par des personnes à l'étranger (OAIE).
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du commerce.

Montant à payer à l'enchère : CHF 500.00 représentant un acompte de CHF 200.00 et une avance de frais de CHF 300.00 sur les émoluments et débours de l'Office.

Possibilité de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de CHF 500.00 sur le compte IBAN CH74 0900 0000 1588 1992 1 de l'Office des faillites du Valais central. Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La parcelle vendue étant soumise à la LDFR, les enchérisseurs devront être en possession d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Service juridique des affaires économiques, Droit foncier rural à Sion.

Début du délai: 25.09.2025

Fin du délai: 06.10.2025

Point de contact:

Offices des faillites du Valais central,
Route de la Piscine 10,
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des Offices des poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse <https://www.vs.ch/web/spf/encheres>.